



Newsletter

Date 30.06.2016
Embargo 30.06.2016, 09:00

Nr. 4/16

CONTENU

1. ARTICLE PRINCIPAL

Les effets secondaires indésirables de la protection douanière des produits agricoles : une charge annuelle supplémentaire de plus de 2 milliards de francs

2. COMMUNICATIONS

- *Analyse des prix des fourrages des coopératives UFA SA – les prix élevés s'expliquent en grande partie par la protection à la frontière*
- *Observation du marché des logiciels „à partir du cloud“ – Produit Adobe en ligne de mire*
- *Tarifs d'évacuation et d'épuration des eaux : la Ville de La Tour-de-Peilz ne suit pas les recommandations du Surveillant des prix*
- *La ville de Berne baisse les taxes sur les ordures*

3. MANIFESTATIONS / INFORMATIONS



1. ARTICLE PRINCIPAL

Les effets secondaires indésirables de la protection douanière des produits agricoles : une charge annuelle supplémentaire de plus de 2 milliards de francs

Les droits de douane sur les produits agricoles renchérissent les produits importés et, indirectement, les produits suisses. Selon les calculs du Surveillant des prix, les coûts annuels supplémentaires qui en découlent aux niveaux de la production et du commerce de gros s'élèvent à quelque 2,6 milliards de francs pour les produits indigènes et à quelque 0,6 milliard de francs pour les produits importés. Cumulés, ils représentent une charge annuelle supplémentaire d'environ 3,2 milliards de francs pour les consommateurs. La protection douanière par des droits de douane entraîne en outre des dommages par ricochet, comme les effets négatifs liés à la préservation de structures inefficaces au niveau du commerce de gros et à l'augmentation des prix d'autres produits dans le domaine para-alimentaire. Du point de vue macroéconomique, il conviendrait par conséquent d'examiner l'opportunité de supprimer les droits de douane sur les produits agricoles et de soutenir, si nécessaire, la production indigène par le biais de paiements directs.

1. Objectifs de l'analyse et méthodologie

Les droits de douane entraînent une hausse du prix des produits importés. Ce n'est toutefois pas le but principal des droits de douane à l'importation, qui ont pour vocation de **soutenir les producteurs indigènes** (en l'occurrence les agriculteurs). Grâce à la protection douanière, ces derniers peuvent écouler leurs produits sur le marché domestique à des prix plus élevés qu'ils ne le pourraient sans les droits de douane. La présente analyse a pour objectif de **déterminer la charge supplémentaire** correspondante que doivent assumer les consommateurs pour les principaux produits agricoles suisses et les produits agricoles importés. A cette fin, nous avons comparé le prix des produits importés avec celui des produits agricoles indigènes correspondants¹. Pour des raisons de disponibilité des données, seule la charge supplémentaire cumulée aux niveaux de la production et du commerce de gros a pu être déterminée (comparaison des prix de grossistes). La répartition de la charge supplémentaire calculée entre ces deux niveaux n'a pas fait l'objet de l'analyse.

2. Résultats

Pour les produits agricoles figurant dans le tableau ci-dessous, des calculs détaillés ont été effectués afin de déterminer les coûts supplémentaires à la charge des consommateurs. Ces produits représentent environ 70 % de la valeur des prix à la production, ce qui signifie que 70 % des recettes réalisées par les producteurs suisses sont issus de ces produits. Pour les autres produits, nous avons effectué des estimations.

Les **recettes douanières** liées aux produits analysés se sont élevées à environ **232 millions de francs** en 2012, année de réalisation de l'analyse. Durant la même année, les **recettes douanières réalisées sur l'ensemble des produits agricoles** se sont montées à quelque **612 millions de francs**, réparties sur environ 65 000 positions tarifaires. Les trois produits agricoles générant le plus de recettes douanières, à savoir **le vin rouge, le vin blanc et le vin mousseux**, représentent près de 20 % de l'ensemble des recettes (119 millions de francs). Nous avons inclus dans notre analyse le vin rouge et le vin blanc, la valeur des prix à la production étant relativement élevées pour ces produits. Les dix produits générant le plus de recettes douanières constituent environ un tiers des recettes (203 millions de francs)².

¹ Nous partons donc implicitement du principe que l'écart de prix entre les produits étrangers et indigènes est entièrement dû à la protection douanière. La méthode, a priori plus simple, consistant à multiplier le droit de douane par la quantité vendue en Suisse ne fonctionne pas, notamment parce que, pour de nombreux produits, les droits de douane varient au cours de l'année et qu'il n'est pas possible de déterminer la quantité commercialisée à tel ou tel droit de douane.

² Œufs, viande de porc, blé, p. ex.



La charge supplémentaire occasionnée indirectement aux consommateurs par les droits de douane via les produits indigènes est nettement plus élevée : nous avons calculé une **rente annuelle d'environ 2,6 milliards de francs**. Si nous additionnons ce montant à la charge douanière d'environ 0,6 milliard de francs pour les produits importés, nous obtenons une **charge supplémentaire cumulée d'environ 3,2 milliards de francs aux niveaux de la production et du commerce de gros**. La répartition de cette rente entre le niveau de la production et le niveau du commerce de gros n'a pas fait l'objet de la présente analyse.

	Recettes douanières	Renchérissement des produits indigènes	Charge supplémentaire totale
Vin rouge	92 428 411	35 315 418	127 743 829
Vin blanc	21 172 175	28 150 386	49 322 561
Viande de bœuf	31 938 620	397 743 780	429 682 400
Viande de veau	560 926	217 999 940	218 560 866
Viande de porc	34 399 043	309 048 187	343 447 230
Volaille	13 484 057	n.d. ¹	13 484 057
Pommes de table	950 738	141 929 194	142 879 932
Cerises	60 122	3 653 082	3 713 203
Abricots	483 978	7 194 079	7 678 057
Prunes	189 678	3 203 753	3 393 431
Fraises	213 401	24 218 747	24 432 148
Tomates	1 630 522	54 947 961	56 578 483
Carottes	480 884	12 805 529	13 286 413
Mâche	122 842	42 647 131	42 769 973
Beurre	353 886	122 190 651	122 544 537
Lait de consommation	22 790	85 500 728	85 523 518
Crème	112 654	58 040 341	58 152 995
Pommes de terre de consommation	1 288 538	35 816 434	37 104 972
Céréales panifiables	12 052 268	69 603 614	81 655 882
Maïs fourrager	4 474 156	13 390 557	17 864 713
Orge fourragère	1 850 915	13 921 060	15 771 975
Œufs	13 627 561	62 730 000	76 357 561
<i>Produits examinés</i>	<i>231 898 165</i>	<i>1 740 050 571</i>	<i>1 971 948 736</i>
Autres produits	379 949 563	813 652 560	1 193 602 124
<i>Total</i>	<i>611 847 728</i>	<i>2 553 703 132</i>	<i>3 165 550 860</i>

Tableau 1 : Charge supplémentaire occasionnée aux consommateurs par les droits de douane à travers les principaux produits agricoles, en francs, 2012 ²⁾

- 1) Prix à la production à l'étranger non disponible
- 2) Pour les fruits et légumes (y c. les pommes de terre, mais pas les céréales fourragères), les données de la rubrique «renchérissement des produits indigènes» concernent le niveau de la production et le niveau du commerce de gros.



3. Analyse et interprétation des données

Les différences de prix calculées au niveau de la production ou du commerce de gros (tableau 1) pour les produits considérés constituent une valeur approximative. Nos résultats surestiment tendanciellement la charge supplémentaire effective que la protection douanière occasionne aux consommateurs et ce pour diverses raisons. Parmi ces raisons, deux semblent peser particulièrement lourd dans la balance : la disposition du consommateur à payer le prix fort pour des produits agricoles suisses et le fait que la suppression des droits de douane n'entraînerait pas nécessairement une baisse du prix des importations. Bien souvent, les importateurs parviennent à écouler des produits étrangers à des prix plus élevés en Suisse qu'à l'étranger en raison du pouvoir d'achat plus fort des consommateurs suisses. Le renchérissement indiqué des produits indigènes (tableau 1) induit par la protection douanière, d'un montant d'environ 2,6 milliards de francs, est ainsi probablement surestimé dans une mesure qui n'est pas totalement négligeable. D'autres raisons génèrent encore des approximations³, **si bien que, par sécurité, nous estimons que l'impact des droits de douane sur le prix des produits agricoles se situe dans une fourchette comprise entre environ 2 et 3 milliards de francs.**

4. Conséquences de la protection douanière

En poussant les prix à la hausse, les droits de douane appliqués dans le secteur agricole entraînent une charge supplémentaire pour les consommateurs à hauteur de 2 à 3 milliards de francs. Le prix relativement élevé des produits agricoles, dû dans une large mesure à la protection douanière, **a en outre un impact sur le niveau de prix** des autres produits proposés dans le même cadre, comme les produits cosmétiques et de soins corporels, qui sont également vendus dans le commerce de détail. Le prix de ces produits est défini en fonction d'un panier d'achat qui contient aussi des produits agricoles. Par conséquent, les **denrées alimentaires relativement chères dans notre pays contribuent au prix relativement élevé des produits de marque du domaine para-alimentaire en Suisse**⁴.

Les différences observées entre les prix à la consommation indigènes et étrangers sont l'une des causes du **tourisme d'achat**. Les prix des denrées alimentaires entre la Suisse et les pays de l'Europe se montent, selon une étude actuelle d'Eurostat, en moyenne à 70 %. En comparaison avec les pays voisins, les différences sont de 72 % (A), 61 % (F), et 47 % (Aut)⁵. De plus, certains produits agricoles essentiels, comme les céréales, servent d'**intrants dans l'agriculture**. Le prix élevé de ces produits induit également des coûts considérables au niveau de la production de produits d'origine animale (viande, œufs, lait). Cela explique en partie pourquoi justement les produits carnés sont tellement plus chers chez nous par rapport à l'étranger. Selon l'enquête d'Eurostat, nous payons, dans le commerce de détail, effectivement près de deux fois et demi plus pour les produits carnés que la moyenne des pays européens. Les prix déjà surfaits de 70 % que nous payons pour les denrées alimentaires sont encore une fois considérablement dépassés pour la viande.

Pour les branches comme **le tourisme, l'hôtellerie ou l'industrie agroalimentaire**, dans lesquelles les produits agricoles constituent des prestations intermédiaires importantes, la protection agricole cause en outre un **désavantage concurrentiel** par rapport à l'étranger.

³ Une analyse détaillée à ce sujet a été réalisée dans le rapport intitulé «Die Wirkung des Grenzschutzes auf die Preise von landwirtschaftlichen Erzeugnissen», qui est disponible sur le site internet de la Surveillance des prix (en allemand).

⁴ Surveillance des prix (2012): Franc fort et prix.

⁵ http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Comparative_price_levels_for_food,_beverages_and_tobacco#Main_statistical_findings.



Par ailleurs, la politique agricole protectionniste complique la conclusion d'**accords de libre-échange**, essentiels pour l'industrie d'exportation.

La protection douanière génère en outre des **coûts administratifs**, notamment pour l'administration des douanes et l'Office fédéral de l'agriculture, mais également pour les importateurs, qui doivent assumer des frais supplémentaires liés au processus de dédouanement des produits.⁶ Il en découle que tout droit de douane, même minime, constitue une **entrave au commerce**, qui a tendance à diminuer la concurrence au niveau des prix à l'intérieur du pays. Pour les importateurs de produits agricoles, les charges liées à la réglementation avoisinent vraisemblablement les 30 millions de francs par an.

Les droits de douane constituent par conséquent une lourde charge pour les consommateurs.

Comme souvent en cas de réglementation du marché libre, les droits de douane ont des effets secondaires majoritairement indésirables. A titre d'exemple, l'industrie d'emballage et le secteur du commerce profitent également de la protection douanière : il n'a pas été possible d'estimer dans la présente analyse la part du prix surfait qui profite effectivement aux producteurs et la part qui – effet pervers – profite aux branches situées en amont et en aval du secteur agricole. Toutefois, cette dernière pourrait être considérable, en particulier pour le commerce.

Pour cette raison, il conviendrait de prendre sérieusement en considération **de supprimer les droits de douane sur les produits agricoles et de soutenir, si nécessaire, la production indigène par d'autres instruments**. D'un point de vue économique, le soutien de la production agricole par des **paiements directs serait plus avantageux**, étant donné que le **commerce ne profiterait pas du cloisonnement du marché**. Autrement dit, l'investissement du même montant dans des paiements directs permettrait de fournir une contribution plus élevée aux agriculteurs. A cela s'ajoute que la suppression des droits de douane serait également bénéfique aux branches axées sur l'exportation, qui sont confrontées à l'envolée du franc. Enfin, rappelons que la production indigène est protégée par la disposition des consommateurs à payer le prix fort pour des produits agricoles suisses. La suppression de la protection douanière ne fera pas disparaître les différences de prix entre produits étrangers et produits indigènes, qui continueront de contribuer au financement des produits suisses.

Le rapport complet sur le thème «Die Wirkung des Grenzschatzes auf die Preise von landwirtschaftlichen Erzeugnissen» est disponible en allemand sur le site www.preisueberwacher.admin.ch > Documentation > Publikationen > Studien & Analysen > 2016.

[Stefan Meierhans, Jörg Christoffel]

⁶ Estimation du Surveillant des prix basée sur Meier, H.; Liechti, D. (2014): „Im Bereich Zollabfertigung sind einfachere Verfahren und Kostenreduktionen möglich“, in „Die Volkswirtschaft“ 1/2-14 und auf Mengenangaben der Oberzolldirektion.



2. COMMUNICATIONS

Analyse des prix des fourrages des coopératives UFA SA – les prix élevés s'expliquent en grande partie par la protection à la frontière

En raison des fortes différences de prix des fourrages mélangés entre l'Allemagne et la Suisse, le Surveillant des prix a mené une observation du marché. Celle-ci a montré l'existence d'importantes différences de marges chez les producteurs indigènes de fourrage (cf. Newsletter 2/15 du Surveillant des prix du 28 mai 2015). La question de savoir si la concurrence exerce ici un effet disciplinaire suffisant sur les prix se posait. Par la suite, l'UFA SA, comme plus grand producteur de fourrages mélangés, a été soumise à un examen plus détaillé. L'analyse a montré que les différences de prix par rapport à l'Allemagne sont en grande partie dues à des interventions étatiques. La partie traçable de la différence de prix découle en première ligne des prix des matières premières indigènes telles que le blé, l'orge etc. Ces matières premières constituent 78 pourcent du prix de vente. La suppression de la protection à la frontière permettrait d'obtenir des prix plus bas pour les fourrages en Suisse. Cette mesure systémique déploie le plus fort effet de levier, raison pour laquelle le Surveillant des prix la reprend (cf. article principal de la Newsletter précitée). Finalement, il a été constaté que, dans un passé récent, l'UFA SA a baissé ses prix à plusieurs reprises. C'est pourquoi le Surveillant des prix re-classe ce dossier dans les observations du marché et attend de voir quels effets les mesures systémiques vont déployer.

[Jörg Christoffel]

Observation du marché des logiciels „à partir du cloud“ – Produit Adobe en ligne de mire

La Surveillance des prix reçoit de plus en plus d'annonces dans lesquelles les prix de différents logiciels sont contestés. C'est pourquoi le Surveillant des prix a mené une observation du marché dans ce domaine. L'accent a été mis sur les logiciels qui ne sont plus achetés, mais qui peuvent seulement être «loués» (software as a service). En effet, un tel changement occasionne en règle générale des coûts plus élevés pour les utilisateurs. 22 entreprises, associations et offices fédéraux ont reçu un questionnaire et y ont, pour la plupart, répondu. L'analyse des réponses a révélé que, avant tout pour le produit Adobe Creative Cloud, la concurrence ne semble pas fonctionner au niveau du prix. Le Surveillant des prix envisage donc d'approfondir son enquête pour le logiciel précité.

[Sandra Häubi, Valérie Romanens]

Tarifs d'évacuation et d'épuration des eaux : la Ville de La Tour-de-Peilz ne suit pas les recommandations du Surveillant des prix

En début d'année, la Ville de La Tour-de-Peilz a demandé l'avis du Surveillant des prix sur le projet de révision des taxes d'évacuation et d'épuration des eaux. L'analyse approfondie de la situation économique et financière du service concerné a indiqué que les tarifs proposés sont excessivement élevés. La comparaison avec les tarifs recensés sur [le site Internet du Surveillant des prix pour la comparaison des taxes relatives à l'élimination des eaux usées](#) des communes suisses de plus de 5'000 habitants montre également que les nouveaux tarifs de La Tour-de-Peilz sont parmi les 25% les plus chères du groupe de comparaison. Pour les grands ménages, La Tour-de-Peilz se situe, avec ces nouveaux tarifs, sur le podium des communes les plus chères.

Le 11 avril 2016, le Surveillant des prix a ainsi [recommandé](#) à la Municipalité de limiter l'augmentation des taxes de raccordement à 20% au maximum pour tous les types de bâtiment, ainsi que, pour la période 2016-2020, de définir des taxes limitant le solde maximal des entrées annuelles à 785'000 francs. Ce montant correspond à la baisse d'un tiers du niveau global des tarifs proposés par la Ville. Le 8 juin 2016, la Municipalité a notifié son intention de ne pas suivre les recommandations du Sur-



veillant des prix. Conformément à l'article 14, al. 2 de [la loi fédéral concernant la surveillance des prix](#), la Ville de la Tour-de-Peilz a le devoir d'informer le public des raisons qui l'ont amenée à la décision de s'écarter de l'avis du Surveillant des prix.

[Andrea Zanzi]

La ville de Berne baisse les taxes sur les ordures

Le printemps dernier, le Surveillant des prix et Energie, Wasser Bern (ewb) se sont mis d'accord sur une baisse des tarifs pour la livraison des déchets municipaux à la centrale énergétique Forsthaus. La commune de Berne a maintenant décidé de répercuter l'économie de coûts qui en résulte sur les consommateurs sous la forme d'une diminution des taxes au sac. Ainsi, le sac de 35 litre ne coûtera, dès le premier janvier 2017, plus que Fr. 1.40 au lieu de Fr. 1.50 et le prix d'une étiquette pour les déchets encombrants passe de Fr. 5.- à Fr. 4.40

[Jörg Christoffel]

3. MANIFESTATIONS / INFORMATIONS

-

Contact/questions :

Stefan Meierhans, Surveillant des prix, tél. 058 462 21 02

Beat Niederhauser, Chef de bureau, tél. 058 462 21 03

Rudolf Lanz, Responsable droit et communication, tél. 058 462 21 05